



**5 SESSIONS**  
**2 Ans**

**Brevet de Technicien Supérieur ( BTS )**

Publication au JORT 02 / 06 / 2020 N° 50

Le programme d'Infographie et Multimédia est conçu pour vous plonger dans le monde de la publicité. Vous apprendrez à soumettre à vos clients des projets de haute qualité conformes aux normes de cette industrie exaltante. De la conceptualisation de designs graphiques à l'acquisition des techniques informatiques de pointe, cette formation couvre tous les aspects du métier. Vous serez donc en mesure d'effectuer toutes les étapes de production, que vos projets soient destinés au web ou à l'imprimé.

Au cours de votre formation, vous apprendrez à :

- Transmettre des messages clairs et accrocheurs grâce à des concepts graphiques innovants
- Présenter vos concepts à vos clients de manière professionnelle
- Utilisez les principes fondamentaux liés à l'élaboration de concepts créatifs
- Créer des compositions complexes et originales avec des techniques de mise en page en graphisme, photographie, etc.
- Maîtriser les logiciels spécifiques à l'industrie.

### **Perspectives d'emploi**

Ce programme vous permettra d'acquérir les compétences reliées à la production de divers types de documents interactifs et d'applications multimédias. Concrètement, vous serez en mesure de concevoir un projet multimédia, d'élaborer un scénario interactif, de produire et de programmer les différents volets d'un projet, de tester et de valider un prototype, de connaître les stratégies de commercialisation des produits ainsi que de planifier et d'évaluer les coûts de production.

- Sens de la communication
- Créativité
- Passion pour l'image, le son et l'informatique
- Connaissance de base des outils informatiques
- Qualités artistiques
- Aptitudes en dessin, informatique et communication
- Précision et rapidité d'exécution
- Capacité de s'adapter à des horaires variés et de respecter des échéances serrées

### **Conditions d'admission**

Brevet de Technicien Supérieur (BTS) :

Satisfaire aux conditions d'admission à un BTS telles que fixées par le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (bac ou équivalent).

